



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à 18h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames CHEINEY, HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, BIGOT, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames MARTIN –GAUTIE, RECCHIA, ROLLET, Messieurs BOUSQUET, DECHELETTE, DUBAL, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme BARDOT a donné pouvoir à Mme CHEINEY
Mme CAMUZAT a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme MARSADIE a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. FOURNIER a donné pouvoir à M. BERNARD
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à M. BIGOT
Mme VERITE a donné pouvoir à M. COULOUMY

Absents excusés : Madame HELMER, Monsieur LORNE.

A l'unanimité, Madame Christine HERITIER a été désignée secrétaire de séance.

I –ELECTIONS DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

En vertu du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués et des suppléants, en application des articles L283 à L293 et R131 à R148 du code électoral.

Sont élus délégués titulaires :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

M. VILLAÇA Marcel – Mme CHEINEY Martine – M. COULOUMY Christophe
Mme SANTIN Audrey – M. BIGOT Joël – Mme HERITIER Christine –

Liste Ensemble pour notre village

M. RALLIERE Yves

Sont élus suppléants :

Liste Nou(s) servon(s) notre village

M. BERNARD Jean-Marc – Mme PEREIRA DOS REIS Christelle –
M. BOUSQUET Philippe – Mme MARSADIE Anne-Lise

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

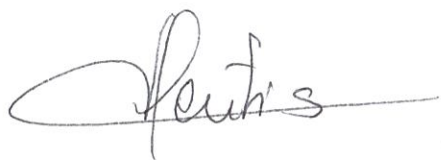
Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

**II-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE
DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR UNE DIVISION
PARCELLAIRE POUR PERMETTRE LA CREATION D'UNE MICRO-
CRECHE**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis d'aménager pour la division de la parcelle cadastrée section AC n°123 – 15 rue de la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h31

La secrétaire de séance
Christine HERITIER



Le Maire
Marcel VILLAÇA

